



OPPOSITION AUX DEUX ACCORDS

Présents : Familles Rurales, CFDT, CGT et FO
Héxopée, CFDT, CGT, FO, Solidaires et UNSA

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPPNI CCNT FR
13 OCTOBRE 2021

Le point essentiel qui n'avait pas été mis à l'ordre du jour : l'éventualité d'une opposition CGT et FO aux accords de fusion et de méthode. Ce point nous a pris la matinée.

Rappel des positions de chacun par rapport aux accords de fusion et de méthode :

Les organisations patronales sont bien sûr signataires.

Les organisations syndicales de salariés majoritaires d'ECLAT (CFDT, FO et UNSA) à elles trois sont signataires des deux accords.

La CFDT de FR est signataire des 2 accords même si timidement elle déplore la marche forcée des employeurs.

FO de FR rappelle qu'elle utilisera son droit d'opposition aux deux accords.

La CGT de FR est dans un « entre deux ». Elle veut plus de temps pour se positionner et veut trouver « une solution » pour les aides à domicile. La CGT d'ECLAT suivra la position de la CGT de FR argumentant qu'il faut prendre le temps « d'accueillir » FR.

Les employeurs refusent d'entendre qu'il y a une marche forcée.

SOLIDAIRE d'ECLAT dit qu'il faut négocier avant de signer un accord et pas l'inverse et rappelle qu'il y a des situations de précarité chez ECLAT sans amélioration ces derniers mois. SOLIDAIRE reste en soutien des positions FO et CGT de FR.

Les organisations syndicales opposées ne veulent pas donner un chèque en blanc aux organisations patronales.

La délégation FO de FR dit qu'il n'y a pas de moyens supplémentaires pour négocier cette fusion. Seule la CFDT va bénéficier de demi-journées de préparation supplémentaires puisqu'elle seule a des salariés de FR qui sont aussi négociatrices. Dans leur proposition, les employeurs ne pouvaient pas ignorer les conséquences de leur proposition.

COMMISSION
PARITAIRE
PERMANENTE DE
NEGOCIATION ET
D'INTERPRETATION
FAMILLES RURALES

Ordre du jour :

1. Présentation du projet d'accord CPPNI Commune

Ils vont chercher à démonter tous les arguments avancés : les aides à domicile de FR se plaignent-elles ? Sur quoi la CGT s'appuie-telle pour avancer ses arguments ? Des salariées CGT n'ont pas été prises pour négocier... Ils vont jusqu'à vouloir interroger les salariés aides à domicile à la prochaine manifestation...

FO intervient pour dire que les organisations syndicales n'ont pas à se justifier sur leurs méthodes de travail, que les attaques sur les personnes sont improductives et les injures inadmissibles.

FO souligne les moyens plus importants qu'ont les employeurs pour investiguer et que les syndicats de salariés ont forcément besoin de plus de temps pour faire le même travail.

La CFDT dit qu'elle partage les résistances mais qu'elle a envie de travailler et d'avancer. Elle rappelle que l'ordre du jour, c'est l'accord de CPPNI commune.

La CGT de FR maintient avec FO la pression pour obliger les employeurs à revenir sur les négociations de l'accord de méthode. Si aucun délai supplémentaire n'est accordé, alors elle fera opposition avec FO.

FO précise qu'il n'y a eu aucune réflexion concernant les salariés de l'aide à domicile, qu'il faut aussi tenir compte de l'impact de l'avenant 43 dans la Branche de l'aide à domicile sur les écarts de salaires avec ECLAT.

Pour Hélixopée, il peut y avoir des écarts dans les champs professionnels mais cela ne va pas forcément impacter la fusion. Il précise qu'on peut améliorer l'accord CPPNI mais que les 2 autres accords ne bougeront pas.

Suspension de séance pour que les employeurs s'accordent pour accepter ou non un report de signature : les organisations patronales reportent leur décision en fin de journée une fois qu'on aura fini d'aborder le point sur la future CPPNI et disent qu'ils proposeront les 3 accords à signature !

FO fait remarquer que l'on n'a pas avancé d'un poil. Les employeurs déroulent leur ordre du jour sans tenir compte des attentes des organisations syndicales majoritaires à FR. **FO rappelle pour la 2^{ème} fois de la journée que l'ordre du jour prévoit la PRESENTATION de l'accord CPPNI et NON la NEGOCIATION.**

Les employeurs entendent FO mais disent que pour eux, ils sont dans la négociation, ils veulent garder un rythme....

CGT appuie sur le fait qu'on est dans une présentation.

1. Présentation du projet d'accord de CPPNI commune

Les employeurs présentent l'accord CPPNI.

La CGT demande que les articles supprimés soient cités pour en faire une meilleure lecture.

FO demande qui va pouvoir être signataire de l'accord CPPNI puisqu'il est écrit les OS REPRESENTATIVES et il est possible qu'après l'arrêt de représentativité des OS ne soient représentatives que dans un champ ?

Les employeurs souhaitent que toutes les organisations syndicales de salariés soient présentes autour de la table, si toutes les OS sont d'accord, alors cela sera possible (sans pouvoir de signature qui reste en lien avec la représentativité).

Interrogation sur le nombre de négociateurs : toujours 3 ? On peut passer à 4... Pour la CFDT, l'important est de pouvoir tenir les postes.

La CFDT demande si l'accord de méthode est valable pour les groupes de travail ? Mais pour les employeurs, c'est non.

Pour la CGT, il s'agit de rester vigilants à ce que les groupes de travail ne remplacent pas les commissions.

Pour la commission d'interprétation, une attention sera portée sur les accords FR afin qu'ils soient vus par les organisations FR.

Le groupe de travail transitoire va s'appeler groupe de négociation transitoire.

FO fait le constat qu'aucun moyen supplémentaire n'est proposé et qu'il y a une inégalité de moyens pour les négociateurs.

Les syndicats employeurs reconnaissent que c'est factuel et disent l'importance d'avancer vite sur le droit syndical.

Pour clore cette présentation, voici la décision d'ECLAT et Familles Rurales :

- mise à la signature les 2 accords (fusion et méthode) tel quel jusqu'au 8 novembre 2021
- de même que le 3^{ème} accord (CPPNI) jusqu'au 8 novembre 2021

CGT FR va consulter ses instances et prendra ses responsabilités.

Prochaine CPPNI Familles Rurales, le 9 novembre 2021

Paris, le 4 novembre 2021

Pour la délégation FO : Sylvie BECK, Olivier HALLAY